

Plaisir de dire

Pour les élèves de collèges et de lycées

Année scolaire 2025-2026

● **Les objectifs de ce concours :**

Avec le concours « Plaisir de dire » l'AMOPA s'engage auprès des élèves de collège et de lycée afin de contribuer au développement de leur expression orale utile pour la réussite de leurs examens à venir et demain pour leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne.

● **La nature de l'épreuve :**

Les candidats doivent s'exprimer sans note, seuls (3minutes) ou en duo (5minutes), sur un sujet donné dans le domaine de l'éducation citoyenne. Les sujets de cette épreuve pour la section du Rhône et de la métropole de Lyon sont :

- Pour les classes de 3^{ème} : « **On ne naît pas citoyen, on le devient** » ;
- Pour les classes de Terminales : « **La citoyenneté au service de la paix** »

● **Son organisation :**

► **En département :**

● Chaque collège ou lycée organise la désignation du ou des candidat(e)s qui participeront à la prestation départementale à partir **des sujets ci-dessus pour les élèves des classes de 3^{ème} et de Terminale.**

Les candidats s'expriment soit seul (3 minutes), soit en duo (5 minutes). L'établissement enregistre la prestation du candidat et l'envoie à la coordonnatrice avant le 8 février 2026.

● Le sujet national est envoyé par le siège au responsable du concours via le président de la section qui le transmet aux chefs d'établissement des candidats en joignant l'*autorisation de droit à l'image et à la voix pour un mineur*. Le candidat (ou le duo) a pu préparer sa prestation au cours de la quinzaine écoulée.

L'enregistrement se fera au format MP4 et sera envoyé exclusivement au siège par le responsable du concours soit sur une clé USB, soit par *Wetransfer* à l'adresse amopa.courriel@orange.fr. entre le **25 mars et le 3 avril 2026.**

L'*autorisation du droit à l'image et à la voix*, signée par un parent ou le tuteur de l'élève, devra être transmise en même temps au siège.

► **Au plan national :**

Un jury national visionnera les vidéos et désignera les lauréats.

● **La remise des prix :**

► **Dans le département :**

Chaque section organise dans son département la remise des prix selon un protocole défini.

► **A Paris :**

Les lauréats nationaux seront invités, et pris en charge accompagnés d'une personne, à venir recevoir leurs prix (livres et bons d'achats) à la Sorbonne entre fin mai et début juin, si les conditions sanitaires le permettent.

● **La coordonnatrice :**

Annie MAMECIER-DEMOUNEM

16 chemin de Crécy – 69370 – SAINT DIDIER AU MONT D'OR

06 83 11 15 21 – annie.mamecier.demounem@mail.com